



Secrétariat Général à l'Environnement et
Développement durable

Direction des établissements Humains
et Protection de l'Environnement



ACCUSE DE RECEPTION N°2993/DEHPE/SG/EDD/2026

- ☐ Pour la déclaration d'installation classée (catégorie II)
☐ Pour la demande de permis d'exploitation d'installation classée (Catégorie I a et I b)

La Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement (DEHPE) accuse,
par délégation de pouvoir, réception de :

- ☐ Déclaration d'installation classée de catégorie II
☐ Demande de permis d'exploitation d'installation classée de catégorie I a ou I b

Date de réception : **04/02/2025**

Identité complète du déclarant/demandeur **MOBELI MANZIBE GENESE** résidant sur, **22 av LIMAYA, Q/Salongo, C/Kintambo, V/Kinshasa, P/Kinshasa.**

Raison sociale/Dénomination : **BIOME CONGO SARL**

Prescriptions générales concernant l'activité faisant l'objet de la déclaration et/ou autorisation :

- 1) Obtenir le récépissé prévu par la législation en vigueur pour une installation soumise au régime à déclaration.
- 2) Obtenir un permis d'exploitation approprié en ce qui concerne les activités soumises à autorisation préalable, conformément à la législation en vigueur.

Nota bene :

En cas de non-respect des prescriptions mentionnées ci-dessus, le déclarant s'expose aux pénalités prévues par la loi.



Signature (1)

(1) Par délégation : l'autorité compétente du Guichet Unique de Création d'Entreprise